



A Lablachère le 30 août 2023

Monsieur le Maire

aux

Parents des élèves déjeunant à la
cantine et/ou inscrits à la garderie de
l'école publique de LABLACHÈRE

Objet : Gestion des repas de la cantine municipale et de la garderie

Madame, Monsieur,

La commune de Lablachère a en charge la gestion des repas cantine de l'école publique de Lablachère et de la garderie. L'administration de ces prestations est conduite par un logiciel qui fixe l'horaire limite des réservations ou des annulations à 23h59 chaque jour.

Le portail Famille vous permet de consulter vos informations et d'effectuer les réservations des différents services périscolaires. Ce portail est disponible 24h/24.

Aussi je vous prie de bien vouloir respecter les horaires précisés sur la page d'accueil de ce portail :

- Restauration scolaire : jusqu'à la veille 23h59
- Garderie : jusqu'à la veille 23h59

La dérogation exceptionnelle consentie auparavant le jour J jusque 9h15 n'est plus possible.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire
Jean-Pierre Laporte

